

Règlement sportif 2026-2027

Championnat départemental Vétérans des Hauts-de-Seine



Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

- **Numéro de dossier :** 2601777
- **Ouverture des inscriptions :** le 18 septembre 2026 à 10h00
- **Fermeture des inscriptions :** jeudi 5 novembre 2026 à 23h59
- **Lieu :** Complexe marcel BEC, Rte du Pavillon l'Abbé, 92190 Meudon sur 7 terrains.

Table des matières

1.	Article 1 : généralités	2
2.	Article 2 : Comité d'organisation.....	2
3.	Article 3 : Inscriptions et Tableaux	2
4.	Article 4 : forfaits	3
5.	Article 5 : déroulement.....	4

Règlement sportif 2026-2027

Championnat départemental Vétérans des Hauts-de-Seine



1. Article 1 : généralités

- 1.1 Le championnat départemental vétérans se tiendra les **5 et 6 décembre 2026**. Il se déroulera selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après
- 1.2 Ce championnat est ouvert aux joueurs et joueuses de la catégorie vétérans, licenciés dans le Département des Hauts de Seine et de tout classement. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition.
- 1.3 Le Juge-arbitre principal est **Hervé HUE** ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition.
Le GEO de cette compétition est Léa PALASSE.

2. Article 2 : Comité d'organisation

- 2.1 Le championnat départemental Vétérans est organisé par le Comité de Badminton des Hauts de Seine. Il établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Il prend en charge les inscriptions et met en ligne sur son site les convocations et le plan d'accès au gymnase.
- 2.2 Le Club hôte de cette compétition sera le **Club de Chaville**. Il assure la préparation de la ou des salle(s) en conformité avec le cahier des charges et propose une buvette pour la restauration des participants. Il assure la tenue de table de marque.
- 2.3 Le Championnat aura lieu **au Complexe marcel BEC, Rte du Pavillon l'Abbé, 92190 Meudon sur 7 terrains.**
- 2.4 Les rencontres se dérouleront le samedi entre **7h30 et 23h00** et le dimanche entre **7h30 et 21h00**. Créneau réglementaire pour une compétition départementale ou régionale.
- 2.5 La capacité maximale du championnat départemental vétérans est de 350 joueurs.

3. Article 3 : Inscriptions et Tableaux

- 3.1 Les tableaux ouverts sont : Simple Homme, Simple Dame, Double hommes, Double dames et Mixtes, réparties de la manière suivante :
V1 (35 à 39 ans) / V2 (40 à 44 ans) : N2/R5 – R6/D8 – D9/P
V3 (45 à 49 ans) / V4 (50 à 54 ans) : N2/R5 – R6/D8 – D9/P
V5 (55 à 59 ans) / V6 (60 à 64 ans) / V7 (à partir de 65 ans) / **V8 (à partir de 70 ans)** : R4/D8 – D9/P
Chaque joueur est autorisé de s'inscrire sur 2 tableaux. Le Comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du Championnat.
- 3.2 Le CPPH pris en compte pour la constitution des tableaux sera celui du **jeudi 5 novembre 2026.**

Règlement sportif 2026-2027

Championnat départemental Vétérans des Hauts-de-Seine



- 3.3 La date limite d'inscription est fixée au **jeudi 5 novembre 2026 à 23h59**.
- 3.4 Le tirage au sort aura lieu **le samedi 21 novembre 2026**. Le CPPH pris en compte à cette date servira pour la désignation des têtes de séries.
- 3.5 Principes et modalités des inscriptions :
- Les inscriptions se feront par club ou par joueur uniquement en ligne sur BadNet : www.badnet.org/Src/ avant le **5 novembre 2026**.
 - Le paiement s'effectue par club ou par joueur en ligne sur Badnet. En cas de non-paiement via Badnet le Comité établira les factures correspondantes aux clubs à l'issue de la compétition.
 - Les frais d'engagements seront les suivants :
15 € pour un tableau, **20 €** pour 2 tableaux
 - La prise en compte des inscriptions se fera en **mode Elite**.
 - La série de participation d'une paire de double est déterminé par le classement du meilleur joueur de la paire, à la date du **5 novembre 2026**, dans le respect l'article 3.2.5.1 du RGC et de son annexe 11. (Ex : Joueur 1 : classement FFBad R6 et Joueur 2 : classement FFBad D9, la paire sera inscrite en double R6/D8)).
 - Le comité d'organisation se réserve de droit de regrouper les tableaux si le nombre d'inscrits de l'un des tableaux est inférieur à 4.
 - Afin d'optimiser le nombre d'inscrits le comité d'organisation s'autorise si besoin de changer le découpage d'une série.
- 3.6 Le mode d'élimination de l'ensemble des tableaux sera en poule, sauf en cas d'affluence le Comité se réserve le droit de changer le mode d'élimination.
- 3.7 Suivant le nombre d'inscrits, l'un des tableaux pourrait se jouer jusqu'en demi-finale (compris) le samedi afin de respecter la règle des 8 matchs par jour et par joueur.

4. Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au **Championnat Départemental Vétérans** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

On distingue, après le tirage au sort :

- **Le forfait volontaire** qui consiste pour un joueur inscrit :
 - Soit sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter à la compétition ;
 - Soit à renoncer sans raison valable à jouer un match ;
- **Le forfait involontaire** qui consiste pour un joueur inscrit :
 - Soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (dûment justifiée au maximum 5 jours ouvrables après le dernier jour de la compétition sur MyFFBaD) ;

Règlement sportif 2026-2027

Championnat départemental Vétérans des Hauts-de-Seine



- Soit pour une raison valable (à l'appréciation du juge-arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition concernée.

- 4.2 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, le Comité essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire. En cas d'absence de notification, le Comité maintiendra l'inscription et lui trouvera si possible un remplaçant

5. Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations seront envoyées par mail et seront mis en ligne sur le site du Comité. Compte tenu des éventuelles modifications engendrées par des forfaits, il faudra se référer aux dernières convocations en ligne le jeudi précédent la compétition.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants seront fournis par l'organisation pour les finales. Le volant officiel du tournoi est **les VICTOR-Champion 1** pour les volants en plumes.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier affiché l'est uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs seront en auto-arbitrages ou arbitrés selon le protocole établi par le juge-arbitre de la compétition.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).

Règlement sportif 2026-2027

Championnat départemental Vétérans des Hauts-de-Seine



- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers (en tenue de conforme aux consignes du ou des juge(s)-arbitre(s)), les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au **Championnat Départemental Vétérans** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement ainsi que les différents codes de conduite, qui sont consultables sur le tableau d'affichage du lieu de compétition
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.14 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins par un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition.
- 5.15 Récompenses : La remise des lots aux vainqueurs et finalistes sera effectuée lors de la cérémonie de fin de Championnat organisée par le **Comité Départemental de Badminton des Hauts de Seine**.
Les récompenses seront remises uniquement en mains propres aux joueurs présents dans la salle. Si les joueurs sont dans l'incapacité de se présenter à la remise des récompenses, celles-ci seront disponibles au Comité Départemental des Hauts de Seine, 1 rue de la chasse, 92500 Nanterre.